

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 mars 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 V 79 Vœu relatif à la journée sans voiture annoncée par la Maire de Paris le dimanche 27 septembre 2015.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'annonce faite par la Maire de Paris d'une journée sans voiture le dimanche 27 septembre 2015 ;

Considérant que cette annonce a déjà été évoquée en décembre 2014 puis en février 2015 dans le cadre de la communication sur le plan de lutte contre la pollution atmosphérique ;

Considérant que les contours de cette journée n'ont pas encore été précisés ;

Considérant que de nombreuses villes dans le monde ont déjà fait l'expérience d'une journée de ce type comme à Bruxelles ou à Montréal ;

Considérant que le champ de l'interdiction de circuler, le périmètre choisi, le niveau des dérogations et l'organisation globale de la journée nécessitent une coordination poussée entre les services de la Ville et la Préfecture de Police, en lien avec le collectif citoyen qui porte ce projet ;

Considérant que cette journée, en fonction du périmètre retenu, pourrait s'accompagner du renforcement de nos transports publics ainsi que de la mobilisation d'un certain nombre d'agents de la Ville et de la Préfecture de Police ;

Considérant le nombre important d'activités le dimanche, commerciales, culturelles, sportives ou associatives ;

Considérant que cette journée pourrait constituer un coût pour notre municipalité, mais également un travail en amont avec les communes limitrophes afin d'organiser une régulation efficace du trafic habituel ;

Sur proposition de MM. Jean-Bernard BROS, Buon-Huong TAN et des élus du Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants,

Emet le vœu que :

Soient précisés les contours, l'organisation et le coût prévisionnel de la journée sans voiture annoncée le dimanche 27 septembre 2015 et qu'ils soient présentés et débattus en 3^{ème} Commission du Conseil de Paris avant l'été.